

trouve pas dans la situation avantageuse du très honorable chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) qui a un exemplaire du projet de loi, tandis que je n'en ai encore vu aucun. Profondément intéressé à cette mesure, comme l'est mon très honorable ami, je tiens à l'examiner avant son examen pour deuxième lecture. Cependant, comme le très honorable sénateur (l'honorable M. Dandurand) l'a fait remarquer hier soir, les méthodes du Sénat diffèrent quelque peu de celles de la Chambre que j'ai quittée il y a quelques mois, et avec regret. (*Exclamations.*)

Le très honorable M. GRAHAM: Non, non.

L'honorable M. DUFF: Comme je ne vise pas à établir ici un principe nouveau, je m'abstiendrai de protester contre le renvoi au comité d'un projet de loi dont il ne m'a pas été donné de lire le texte, à condition, bien entendu, que cela ne m'engage à rien quant au principe.

Après avoir écouté avec le plus vif intérêt le magnifique exposé que le leader ministériel (l'honorable M. Dandurand), a fait hier, il m'a semblé, honorables sénateurs, que le projet de loi dont il s'agit est une des mesures les plus importantes dont le Parlement du Canada ait jamais été saisi. Il intéresse profondément tous les citoyens du Canada. En le présentant, l'honorable leader ministériel a fait remarquer:

Le titre même du projet de loi le déclare, la mesure est destinée à établir une commission des transports au Canada, avec autorité sur chemins de fer, navires, aéronefs et véhicules automobiles.

Cette mesure intéresse donc chaque homme, femme et enfant du Canada, et chaque genre d'affaires. Quelque désireux que nous soyons de voir le Sénat adopter les mesures ministérielles, nous ne devrions pas nous engager à propos de cet important projet de loi avant d'avoir fourni au peuple canadien l'occasion de faire savoir ce qu'il en pense.

Le leader ministériel a dit en outre, hier:

Ce projet de loi marque un pas de plus dans la voie du développement et de la réglementation des transports canadiens.

Je me demande, honorables sénateurs, si peut-être le Parlement et les législatures du Canada ne vont pas trop loin. Pour moi, il me semble que l'Etat intervient beaucoup trop souvent. A l'heure actuelle, il faut que le Parlement, les législatures ou quelque conseil ou commission réglemente tout ce que font les gens et on ne laisse guère de latitude aux particuliers ou aux hommes d'affaires quant à la manière de conduire leurs entreprises. Pour ma part, je ne vois pas d'un bon œil pareil état de choses. Je soutiens que je suis plus au fait de mon commerce que les membres d'une législature ou d'une commission. D'autre

part, je suis d'avis que les hommes d'affaires du pays, qui dirigent de grandes compagnies ou des entreprises privées, sont en bien meilleure posture pour savoir comment conduire leurs affaires que les membres d'un conseil ou d'une commission, qu'ils soient stationnés à Ottawa, à Halifax, à Saskatoon ou ailleurs. Nous allons beaucoup trop loin lorsque nous soustrayons la direction des grandes compagnies particulières des mains des gens qui ont placé leurs fonds dans ces entreprises; nous leur disons dans nos lois, qu'avant de faire telle et telle chose, il faut qu'ils obtiennent le consentement de telle ou telle commission.

Je n'ai pas d'objections particulières à ce que le Parlement crée une commission qui aurait la haute main sur les prix qu'exigent les chemins de fer pour le transport des voyageurs et des marchandises. Voici pour quelle raison je dis cela: Les contribuables du Canada sont les véritables propriétaires des chemins de fer. Au moyen des contributions qu'il a versées sous une forme ou sous une autre, par les subventions qu'il a accordées, l'endossement des billets ou la garantie des obligations, le peuple Canadien est devenu le propriétaire des chemins de fer et, par conséquent, je vois d'un bon œil la réglementation des prix de transport que les compagnies ferroviaires peuvent exiger. Pour ce qui est des nouvelles entreprises que constitue le service aérien et les transports routiers, je ne suis pas tout à fait convaincu que le Parlement devrait intervenir de la même façon.

Mon principal motif d'adresser la parole cet après-midi, honorables sénateurs, est celui d'insister pour que tous ceux qui sont intéressés à une certaine partie de ce bill, celle qui touche à la navigation, aient l'occasion de faire connaître leur point de vue avant que ce bill ne devienne loi. Je veux être équitable, et c'est pourquoi je ne m'oppose pas à la deuxième lecture du bill en ce moment, pourvu toutefois qu'il soit bien entendu que nous n'en aurons pas approuvé le principe pour cela. Je ne puis voir comment le Parlement ou aucune législature ou aucun office ou commission, du genre de ce que cette loi prétend établir, est en mesure de réglementer les tarifs applicables en ce pays au service de la navigation côtière ou intérieure sur les grands lacs. Mon très honorable ami a fait allusion à une mesure touchant aux tarifs sur les Grands lacs soumise il y a quelque quinze ans à l'autre Chambre. Il fit allusion au très honorable sénateur d'Eganville (le très hon. M. Graham), et quoiqu'il ne m'ait pas regardé, il se rappellera peut-être que, malgré que je fus partisan du gouvernement qui présenta la mesure, j'eus assez de courage pour protester à l'encontre et elle fut abandonnée.